



N° 2013/18/09/17

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	26
Présents	14
Votants	21
Exprimés	21

L'An deux mil treize
Le 18 septembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Sury-le-Comtal
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roger DAMAS, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 9 septembre 2013.

Objet : Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Loire – Arrêt de projet – Avis du Conseil Municipal

PRESENTS : Mmes et Mrs DAMAS R. – SZYMANSKI L. - LEWER A. – COGNASSE M. - BERNARD R. - FAURE L. – MICHEL G. - Adjoint – GRANDGONNET A. - VIZIER C. – MARTIN Y. – CHAUCHAT J-M. – THEVENON V. – MERLE M. - DEDIEU R. – Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : TIMSTIT M. (pouvoir à DAMAS R.) - JUBAN M. (pouvoir à MICHEL G.) – RADET C. (pouvoir à FAURE L.) – VIEIRA S. (pouvoir à VIZIER C.) – DELLA NOCE C. (pouvoir à MERLE M.) – LEMAITRE A. (pouvoir à CHAUCHAT J-M.) – CHATAIN J-P. (pouvoir à DEDIEU R.).

ABSENTS : LEITE A. - SAHBAZ B. – VALEYRE N. – BROSSIER P. – BERARD R.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : VIZIER C.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 juin 2013, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT Sud-Loire a arrêté son nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Conformément à l'article L 122-8 du Code de l'Urbanisme, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Sud Loire est transmis aux collectivités pour avis. Le Conseil Municipal a été destinataire de la présentation synthétique du projet arrêté le 6 juin 2013.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Loire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203044-20130927-2013180917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2013

Publication : 30/09/2013

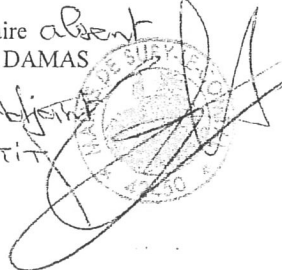
Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres.

- Donne un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Loire.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
CERTIFIE
FAIT A SURY LE COMTAL, le 27 septembre 2013

Pour Le Maire absent
Roger DAMAS
Le Maire Adjoint
Stane TRISTIT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203044-20130927-2013180917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2013

Publication : 30/09/2013